



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06021987

TRIBUNAL DE COMMERCE

17 -01- 2006

NIVELLES

Greffé

Dénomination

(en entier) : **IEPAMAG**

Forme juridique : **société anonyme**

Siège : **1470 Genappe, chaussée de Charleroi 2A**

N° d'entreprise : **0421.415.213**

Objet de l'acte : adaptation à l'euro - refonte des statuts

D'un procès-verbal dressé par le notaire Gaétan de Streeel, à Beauvechain, le 12 janvier 2006, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "IEPAMAG", ayant son siège social à 1470 Genappe, chaussée de Charleroi 2A, a pris les résolutions suivantes

1) Adaptation du capital à l'euro.

2) Refonte des statuts, précisant que la dénomination, le siège, l'objet, l'exercice social, la date de l'assemblée générale ordinaire, et la durée restent identiques.

Pour extrait analytique conforme et pour dépôt d'une expédition de l'acte

Gaétan de Streeel.

Notaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/01/2006 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso . Nom et signature